



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019- 230 bis

Publié le 30 juillet 2019

# Sommaire

## **SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES – PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté modificatif portant nomination d'un président et d'un vice-président de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

Arrêté préfectoral portant délégation de signature des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général  
pour les affaires  
régionales

Plate-forme régionale  
d'appui interministériel à  
la gestion des ressources  
humaines

### **Arrêté modificatif portant nomination d'un président et d'un vice-président de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 01 août 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 avril 2019 modifié portant constitution de la SRIAS Hauts-de-France ;

VU le procès-verbal relatif à la réunion de l'assemblée plénière de la SRIAS Hauts-de-France du 02 mai 2019, au cours de laquelle les représentants des organisations syndicales de fonctionnaires ont procédé à un vote en vue de la désignation d'un nouveau président et vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 portant nomination du président et du vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales :

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – L'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 portant nomination d'un président et d'un vice-président de la section régionale interministérielle d'action sociale Hauts-de-France est modifié comme suit :

I. Est nommé président de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale Hauts-de-France pour quatre ans à compter du 8 juillet 2019, Monsieur MARIE Pascal, fonctionnaire du ministère de la Justice, représentant syndical de l'union fédéral des syndicats de l'État – CGT.

II. Est nommé vice-président de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale Hauts-de-France pour quatre ans à compter du 8 juillet 2019, Monsieur FOURNIER Fabrice, fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, représentant syndical de l'union interfédérale des agents de la fonction publique UIAFP-FO.

Article 2 – La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, 29 JUIL. 2019

Pour le Préfet et par délégation,

L'adjoint à la secrétaire générale pour  
les affaires régionales,

Julien LABIT





PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Direction du pilotage et de la gestion des  
ressources de l'État

Mission suivi et performance des BOP

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75  
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
à Madame Valérie DECROIX,  
directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille  
pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°82-630 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de France ;

Vu les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués :

- du 21 décembre 1982 pour les budgets du ministère de l'urbanisme et du logement,
- du 21 décembre 1982 pour les budgets du ministère des transports,
- du 30 décembre 1982 pour les budgets du ministre chargé de la jeunesse et des sports et le secrétariat d'État chargé du tourisme,
- du 27 janvier 1992 pour les budgets du ministère de l'environnement,
- du 4 janvier 1994 pour le budget du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville,
- du 29 décembre 1998 pour les budgets du ministère de la justice,
- du 29 avril 1999 pour le budget des services généraux du premier ministre ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2006 modifiant l'arrêté du 5 août 2004 portant désignation des personnes responsables des marchés passés par le ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2018 portant nomination de Madame Valérie DECROIX en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

## ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, en tant que responsable de budget opérationnel de programme pour :

- recevoir les crédits de la mission « justice » pour le programme 107 : « administration pénitentiaire », titres 2,3,5 et 6,
- répartir les crédits entre les responsables d'unité opérationnelle, sachant que la gestion comptable est effectuée par le RBOP,

Article 2 : Délégation est donnée à Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant le programme 107 : « administration pénitentiaire » de la mission « justice ».

Article 3 : Délégation est donnée à Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés publics dans le cadre du budget opérationnel de programme découlant de la mission et du programme visées aux articles 1 et 2.

Article 4 : Demeurent réservés à ma signature :

- quel qu'en soit le montant :
  - en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle budgétaire, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
  - les ordres de réquisition du comptable public,
  - les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional, en matière d'engagement des dépenses.

Article 5 : En tant que responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle, Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, m'adressera un compte-rendu de gestion des crédits et la situation de la mesure de performance des budgets opérationnels, arrêtés au 30 avril, 31 août et 31 décembre de l'année comprenant pour chacune de ces périodes une note d'analyse retraçant l'évolution et l'exécution des crédits, l'atteinte des objectifs et des indicateurs fixés par le responsable de programme et par le préfet de la région Hauts-de-France.

Une copie de ces comptes-rendus de gestion sera adressée aux préfets de département concernés.

Article 6 : Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses subordonnés en application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, dans la limite des conditions fixées par l'arrêté ministériel du 10 mars 1999 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget.

Article 7 : Madame Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, me communiquera les noms et qualités des personnes qu'elle aura désignées pour exercer la présente délégation en cas d'absence ou d'empêchement de sa part. La décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

Article 8 : L'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Alain JEGO pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État est abrogé.

Article 9 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales et madame la directrice interrégionale des services pénitentiaires sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à monsieur le directeur régional des finances publiques de la région des Hauts-de-France, directeur départemental des finances publiques du Nord et publié au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille le 30 JUL. 2019



Michel LALANDE

